

Conseil Municipal du 13 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le treize janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNÉ, Maire

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes : LAROCHELLE Lydie, MM : BARBÉ Grégory, FOURNIER Jean-Pierre, LOUISE Benoît, ROULEAU Christian, SIEGWALD Francis, CHANROUX Jennifer, GAUDIN Laurent

Absents excusés : Mmes ARDELEAN Sabrina, BEAUPIED Cécile

A été nommé secrétaire de séance : Mr ROULEAU Christian.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la convocation datée du 07 janvier 2015 est donc le suivant :

1. Application du Droit des Sols : Proposition de l'Huisne Sarthoise
2. Vote de l'indemnité de l'Agent recenseur
3. Information sur l'avancée du dossier travaux école
4. Droit de Prémption urbain
5. Travaux mairie
6. Disponibilité pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015
7. Bilan de la réunion du comité intergénérationnel
8. Tarification vacances de février
9. Questions diverses

1. Application du Droit des Sols : Proposition de l'Huisne Sarthoise

Le bureau de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a acté une tarification à 3,16€ par habitant le 09/12/2014 et nous a fait une proposition dans ce sens.

Après comparaison avec la proposition du Pays du Mans le Conseil a décidé de retenir la proposition de l'Huisne Sarthoise.

Comme toute tarification elle fera l'objet d'une actualisation annuelle afin d'assurer un service à l'équilibre.

La durée initiale de la convention est de trois années

Ce tarif est exonéré de TVA

Vote exprimé à L'unanimité.

2. Vote de l'indemnité de l'Agent recenseur

La commune d'Ardenay compte 216 logements, sur 1 district, soit 1 agent recenseur.

Présentation comparative par André Pigné sur le financement de l'indemnité des deux agents recenseurs en 2010 et celle proposée pour l'agent recenseur en 2015

Méthode de calcul pour l'indemnisation 2015 : 1,72€ par bulletin + 1,13€ par logement + Indemnisation forfaitaire kilométrique.

Vote exprimé à L'unanimité.

3. Information sur l'avancée du dossier travaux école

Présentation du dossier par Christelle COURTOIS « Audit Sarthe Energie » et Samuel DUMONT « Delta Conseils » le 22 janvier à 18H30. Le Conseil se réunira en réunion de travail à cette occasion.

Organisation :

Pour les travaux d'isolation en Avril (à priori sans déménagement sur l'extérieur)

Déménagement prévu les 11 et 12 avril 2015.

Réaménagement prévu les 25 et 26 avril 2015

Pour le gros des travaux

Compte tenu des dates de début des travaux, le déménagement d'une partie de l'école (une classe et la salle informatique) vers la salle polyvalente est prévu le 13 et 14 juin 2015. (accord des enseignants)

Le réaménagement est prévu le 22 et 23 août 2015

Chaque conseiller est invité à fournir ses disponibilités pour le 15 février 2015.

4. Droit de Prémption urbain :

La mairie n'a pas préempté la vente de la maison située 4 clos des merisiers

Vote exprimé à L'unanimité.

5. Travaux mairie

Les premiers devis pour la remise en état du plancher de la mairie s'élèvent actuellement à 17000 € pour la maçonnerie, et 5000€ pour le chauffage. Reste en attente les devis électricité.

Le dossier complet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

6. Disponibilité pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Au vue des prochaines élections départementales qui se dérouleront les 22 et 29 mars 2015, il est demandé aux conseillers de fournir leurs disponibilités afin d'établir les différents tours de permanences au bureau de vote.

Un tableau de permanence sera tenu à jour en mairie.

7. Bilan de la réunion du comité intergénérationnel

Suite aux différentes réunions prévues pour la mise en place de ce comité et compte tenu de la faible présence de participants il est décidé dans un premier temps d'effectuer un sondage sur le sujet, en ligne sur le site internet du village afin de recueillir avis et projets. En fonction des résultats, le conseil avisera sur l'opportunité de poursuivre ou non la mise en place de ce comité d'animation.

8. Tarification vacances de février

Présentation par Lydie LAROCHELLE, vice-présidente de la MPT, de la plaquette et des tarifs pour l'ALSH des vacances de février du 09 au 13 février 2015, organisé par la Maison pour tous

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5
5 Journées	49€	58€	66€	75€	89€
5 ½ journées	24€	29€	33€	38€	44€
Accueil péricentre (1/2h)	0.80€	0.90€	1.00€	1.20€	1.50€
Prix Repas / tarif semaine	3€	3€	3€	3€	3€

Vote exprimé à l'unanimité

9. Questions diverses :

Informations :

Formation budget pour Mathilde Roux, secrétaire de mairie, les 19 – 20 – 26 janvier 2015 et les 2 et 3 février 2015

Monsieur Girard –Valteau, directeur de la Maison pour Tous, a demandé à prolonger son congé parental d'éducation de 6 mois, à compter du 12 mars 2015 soit jusqu'au 11 septembre 2015. Accord de monsieur le maire.

Rappel de la date du prochain conseil :

- Le lundi 09/02/2015 à 19h00
L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h15.

